

Département de la Moselle

Arrondissement de Boulay

Communauté de Communes du Pays Boulageois

Registre des délibérations du Bureau Communautaire

Séance du 25 août 2014

Sous la Présidence de Monsieur André BOUCHER,

Etaient présents :

Messieurs Jean-Michel BRUN, François TROMBINI, Jean-Claude BRETNACHER, Philippe SCHUTZ et Franck ROGOVITZ, Vice-présidents

membres en fonction : 7

membres présents : 6

Dont représentés : 0

membres absents : 1

POINT n°1 : Salon du livre - hébergements

Monsieur le Président informe le bureau de la liste des hébergements sollicités pour le salon du livre Boulay Bouq'In de juin dernier :

- Chambre d'hôtes « Jardin et Douceur », M. Norbert GOEURY à Mégange pour un montant de 55 euros
- Chambre d'hôtes Mme Evelyne WAGNER à Mégange pour un montant de 50 euros
- Hôtel Ibis Styles à Metz pour un montant de 449,70 euros
- Chambres d'hôtes « Les Chambres de la Nied » à Pontigny pour un montant de 602 euros

L'exposé du Président entendu,

Après en avoir délibéré,

Les membres du bureau,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) D'accepter la prise en charge de ces frais d'hébergement,
 - 2) D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,
-

POINT n°2 : Renouvellement des lignes de trésorerie – Crédit Agricole

Monsieur le Président informe le bureau que le Crédit Agricole accepte le renouvellement des deux lignes de trésorerie ouvertes dans cet établissement. Il convient de les prolonger d'un an.

L'exposé du Président entendu,

Après en avoir délibéré,

Les membres du bureau,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) D'accepter le renouvellement des deux lignes de trésorerie ouvertes au Crédit Agricole pour des montants de 650 000 et 300 000 euros avec un taux d'intérêt indexé sur l'euribor 3 mois assorti d'une marge de + 1,85 %
- 2) D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,

POINT n°3 : Salon du Livre - Sponsors

Monsieur le Président informe le bureau des sommes qui sont à percevoir par les sponsors pour la cinquième édition de Boulay Bouq'In.

Les sommes restant à percevoir sont les suivantes :

- SIB : 1500 €
- Intermarché de Boulay : 1500 €
- Super U : 1000 €
- JD Travaux : 300 €
- PhilMeca : 300 €
- SOGEA Est : 400 €
- Imprimerie Léon Louis : 300 €

L'exposé du Président entendu,

Après en avoir délibéré,
Les membres du bureau,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) D'accepter les participations ci-dessus pour l'organisation du salon du livre 2014
- 2) D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,

POINT n°4 : Travaux de voirie sur terrains communautaires – Attribution des marchés

Monsieur le Président informe le bureau que la consultation est terminée. L'analyse des offres a rendu son verdict.

L'exposé du Président entendu,

Après en avoir délibéré,
Vu le procès-verbal d'ouverture des plis et le rapport d'analyse des offres
Les membres du bureau,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) D'attribuer le marché de travaux de voirie sur terrains communautaires de la zone industrielle comme suit :
 - Lot 1 Voiries à l'entreprise TPDL pour un montant de 262 141,98 € HT (options incluses)
 - Lot 2 Clôtures à l'entreprise STEINER pour un montant de 18 227 € HT
- 2) D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,

POINT n°5 : Déconnexion des fosses septiques – Mégange, Bannay, Bionville et Pontigny – Attribution du marché

Monsieur le Président informe le bureau que la consultation est terminée. L'analyse des offres a rendu son verdict.

L'exposé du Président entendu,

Après en avoir délibéré,

Vu le procès-verbal d'ouverture des plis et le rapport d'analyse des offres
Les membres du bureau,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) D'attribuer le marché de travaux de déconnexion des fosses septiques sur Mégange, Bannay, Bionville et Pontigny à l'entreprise SOGEA sur la base d'un DQE d'un montant de 394 482 € HT,
- 2) D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,

POINT n°6 : Subvention – Festival des Contes et Légendes 2014

Monsieur le Président informe le bureau de la demande du Comité du Pays de Nied pour le soutien au Festival des Contes et Légendes qui a lieu traditionnellement au mois d'octobre. Il rappelle l'engagement de l'association dans l'organisation des nouveaux rythmes scolaires et sa volonté de s'inscrire des les projets intercommunaux.

L'exposé du Président entendu,

Après en avoir délibéré,

Les membres du bureau,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) D'attribuer une subvention au Comité du Pays de Nied pour l'organisation du Festival des Contes et Légendes sur la base d'1,50 € par entrée d'enfants scolarisés sur le territoire (l'association fournira un relevé détaillé lors de sa demande de paiement),
- 2) D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,

POINT n°7 : Salon du Livre – Réorientation de la subvention attribuée à l'ULMJC.

Monsieur le Président informe le bureau de la demande de l'ULMJC pour orienter la subvention de 5000 € prévue pour le financement des compagnies professionnelles se produisant pendant le salon du livre. En effet, pour obtenir de meilleurs financements, l'association a fait prendre en charge les cachets des compagnies par le troisième partenaire pour l'organisation du salon, Scènes et Territoires en Lorraine. Ces deux associations travaillent également ensemble pour l'organisation des Estivales en Pays de Nied. Cette demande ne change en rien l'objet de la subvention, à savoir la rémunération d'artistes du spectacle vivant pour se produire pendant le salon du livre.

L'exposé du Président entendu,

Après en avoir délibéré,

Les membres du bureau,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) *De réorienter la subvention de 5000 € promise à l'ULMJC du Pays de Nied vers Scènes et Territoires,*
- 2) *D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,*

Les membres du bureau,

André BOUCHER,

Jean-Michel BRUN,

Jean-Claude BRETNACHER,

François TROMBINI,

Philippe SCHUTZ,

Thierry UJMA,

Franck ROGOVITZ,